



Assurance règlement et quittance quelles obligations ?

Par **Jam**, le **24/06/2008** à **21:55**

Bonsoir,

A la réception d'un chèque de règlement, suis-je obligé de renvoyer une quittance de règlement qui indique que le paiement vient en règlement total et définitif des engagements de la compagnie d'assurances, si je n'ai pas les éléments de contrôle me permettant de vérifier la conformité de la somme, à savoir les dispositions d'un contrat d'assurance ?

Cordialement

Par **adama**, le **17/07/2008** à **16:18**

Bonjour,

Lorsque vous recevez un chèque de règlement, vous devez enregistrer ,cette forme d'encaissement, en précisant au moins la police ou le dossier concerné ce qui vous permettra d'indiquer qu'il ya eu règlement pour tel montant.....

Si quelqu'un d'autre qui a toutes les informations recoit ces renseignements il pourra en deduire s'il ya eu solde,acompte, etc....